



Litige avec véhicule étranger.

Par **Benji83**, le **10/07/2013** à **10:50**

Bonjour,j'ai eu un sinistre avec un automobiliste belge ou celui-ci est a 100%responsable.Au jour d'aujourd'hui mon assurance après avoir pris en charge mon véhicule auprès du carrossier,ne veut pas payer celui-ci par ce que le montant ds réparations ne dépasse pas la franchise.Est-ce normal?surtout étant assure tous risques?merci de bien vouloir me conseiller.cordialement.

Par **chaber**, le **10/07/2013** à **11:34**

bonjourrrn[citation]mon assurance après avoir pris en charge mon véhicule auprès du carrossier,ne veut pas payer celui-ci par ce que le montant ds réparations ne dépasse pas la franchise[/citation]rnBien qu'assuré tous risques cette position est tout à fait justifiéernrnDans le cas d'un accident contre un véhicule étranger responsable à 100%, l'assureur exécute son contrat:rn - si les dommages avaient été supérieurs au montant de votre franchise l'assureur aurait réglé les réparations franchise déduitemrn - les dommages étant d'un montant entrant dans votre franchise, l'assureur ne peut payer.rnrnL'assureur effectuera un recours auprès de l'adversaire. La franchise, ou dans le cas présent vos réparations, vous sera remise lorsque ce recours aura abouti

Par **Benji83**, le **10/07/2013** à **15:09**

Merci pour ces renseignements.cordialement.